

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 26

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Suppression d'une régie de recettes : système de billetterie pour la vente à distance de titres de transport.

**DGASDT Direction des Transports et des Ports
Service des Affaires Générales
04-13-31-02-15**

PRESENTATION

Notre Commission Permanente a décidé, par sa délibération n°164 du 12 avril 2013, de créer une régie de recettes relative au « système de billetterie pour la vente à distance de titres de transport ».

Cette régie créée en application des dispositions des articles R. 1617-1 à 18 du Code général des collectivités territoriales, était destinée à percevoir les produits de la vente de titres de transport départementaux par internet.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite loi « NOTRe») ont bouleversé la répartition des compétences en matière de transport public.

A compter du 1er janvier 2017, le Département a transféré sa compétence en matière de services réguliers interurbains à la Métropole Aix-Marseille-Provence et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce cadre, la Métropole AMP et la Région perçoivent le produit de la vente des titres de transport, pour les lignes transférées.

En conséquence, la régie de recettes créée par votre délibération du 12 avril 2013 n'a plus de raison d'être.

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir :

- vous prononcer sur la suppression de la régie de recettes « système de billetterie pour la vente à distance de titres de transport ».
- autoriser la Présidente du Conseil Départemental à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en application de cette décision.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL